Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

la fin du mandat de l'actuel président du Conseil d'administration ;

la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que lors de sa première séance, le Conseil d'administration nomme une présidence parmi ses membres qui siègent à titre de parent d'un élève, lorsque ce poste est vacant ;

les membres qui siègent à titre de parent d'un élève intéressés à assumer la fonction de présidence du Conseil d'administration ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt et leur motivation à occuper ce poste ;

'une seule personne s'est portée candidate à la présidence du Conseil d'administration;

De désigner M. Jean Philippe Blanchette comme président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, et ce, pour toute la durée de son mandat à titre de membre du Conseil d'administration du CSSMB.

Vu l'élection de M. Jean-Philippe Blanchette comme président du Conseil d'administration, M. Ghislain Laporte propose un amendement à l'ordre du jour afin de combler le poste de vice-présidence, qui était jusqu'ici assumé par M. Blanchette.

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

5.1 Ressources humaines
5.2 Ressources financières
5.2 Ressources informatiques
5.3 Ressources matérielles
5.4 Gestion contractuelle et approvisionnements
5.5 Organisation scolaire
5.6 Transport
5.7 Affaires juridiques et corporatives

6.1 Désignation de la présidence du Conseil d'administration
6.1.1 Désignation de la vice-présidence du Conseil d'administration

6.2 Désignation des membres au comité de vérification du Conseil d'administration

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

le Conseil d'administration a institué également un comité des services éducatifs dédié à l'étude des questions de nature éducative ;

le conseil d'administration a décidé de former lors de la présente séance